

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 06

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN,
MM. Francis RUEFF, Olivier ROMINGER et James VALLEE

Absents excusés :

- M. Yves KLEIN donnant procuration de vote à M. Raymond NICKLER, Maire
- Mme Myriam MORRI donnant procuration de vote à M. James VALLEE
- Mmes Valérie SCHOENENBERGER et Eliane PETER

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial.

Le Conseil Municipal désigne M. Olivier ROMINGER en qualité de Secrétaire de Séance.

1. Approbation du PV du 15 novembre 2013
2. PLUi
3. Limites cadastrales du « Plateau Sportif »
4. Vœux du CM relatif au projet de modification des limites des Cantons du département du Haut- Rhin
5. Demande d'aide financière de l'ASG pour achat de matériel pédagogique
6. Nouvelle proposition de réaménagement de prêts

.../...

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Demande de transfert de bail (Charles HANS)
- Chauffage des Appartements Communaux
- Avenant au bail de M. Olivier ROMINGER

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ces points à l'ordre du jour.

- - - - -

N° 95 - Approbation du P.V. du 15 novembre 2013

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 96 - PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le Maire rappelle que Mme Sonia FACEN, en charge du PLUi à la Communauté de Communes, a présenté les documents relatifs au PLUi le mardi 10 décembre en Mairie.

Le Maire présente les modifications apportées aux cartes du temps zéro avec la superposition de l'ancien POS aux Conseillers n'ayant pu se libérer le 10 décembre.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications présentées.

N° 97 - Limites cadastrales du « Plateau Sportif »

Ce point le concernant, Francis RUEFF quitte la salle de séance.

Le Maire informe l'Assemblée que l'approbation des limites de propriété du « plateau sportif » par MM. Paul RUEFF et Pierre EHLINGER se fera le lundi 16 décembre à 11h00.

.../...

En possession du plan de bornage dressé le 9 décembre 2013 par le Géomètre Expert Nicolas PRETRE, le Maire expose les limites nord et sud de la section 07 parcelle 39 qui vont être présentées aux deux riverains qui signeront le plan de bornage nouvellement édité.

Interrogé à ce sujet, le Conseil,

APPROUVE le plan de bornage établi par le Géomètre Expert Nicolas PRETRE ;

AUTORISE le Maire à signer les documents y relatifs.

Francis RUEFF rejoint la salle de séance.

N° 98 – Vœux du CM relatif au projet de modification des limites des Cantons du département du Haut- Rhin

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, notamment son titre 1^{er} ;

Considérant que la loi visée ci-dessus implique, notamment en raison de la réduction de moitié du nombre de cantons, la révision globale de la carte cantonale du département du Haut-Rhin ;

Considérant qu'une révision complète de la carte cantonale aurait dû normalement relever du pouvoir législatif, l'intervention d'un décret en Conseil d'Etat n'étant prévue que pour des mises à jour « à la marge » ;

Considérant dès lors que ce bouleversement de la carte cantonale ne saurait intervenir que dans la transparence et la concertation ;

Considérant que le canton, qui constitue une unité administrative intermédiaire entre les communes et le département sert aussi de base à d'autres découpages administratifs, économiques ou judiciaires ; qu'il est également le territoire d'intervention de différents services publics ;

Considérant que le Département et ses élus constituent, avec les communes, l'un des derniers remparts pour le maintien de la proximité avec les habitants ;

Considérant que les conseillers municipaux, qui vivent au quotidien dans leur commune la réalité du territoire cantonal et des liens entre les communes nés de l'appartenance à ce territoire, sont les plus à même d'en exprimer les solidarités géographiques, humaines, économiques, sociales et culturelles ;

.../...

Considérant que la délimitation des nouveaux cantons devrait s'efforcer de maintenir une représentation juste de l'ensemble des territoires du département au sein de l'assemblée départementale ;

Considérant la surreprésentation des parties urbaines, au détriment des secteurs ruraux ;

Et après en avoir délibéré,

REGRETTE de ne pas avoir été consulté officiellement sur le projet de carte cantonale et ce, bien avant la transmission de celui-ci au Conseil Général ;

DEMANDE que le Gouvernement tienne dûment compte de la prise de position des élus locaux, défenseurs de la proximité et du bien vivre ensemble ;

EXIGE que les territoires ruraux soient justement représentés au sein de l'assemblée départementale garante de la lisibilité et de l'efficacité de l'action publique, dans le respect des équilibres historiques et géographiques ainsi que les modalités de coopération qui ont fait leurs preuves.

N° 99 - Demande d'aide financière de l'ASG pour achat de matériel pédagogique

Le Maire soumet à l'Assemblée la demande, en date du 02 décembre 2013, de l'ASG Mollau-Storckensohn, d'une participation financière pour l'achat de nouveaux agrès.

Le montant de ces achats s'élève à 1790.22 € TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

DECIDE unanimement d'allouer une participation de 400 € TTC. Cette somme sera inscrite au BP 2014 et versée sur présentation de la facture acquittée.

N° 100 - Nouvelle proposition de réaménagement de prêts

Le Maire rappelle à l'Assemblée les conditions de prêt qui lui avait été proposées par la Caisse d'Épargne et acceptées par le Conseil lors de la séance du 18 octobre 2013.

.../...

La Caisse d'Epargne vient de lui adresser une nouvelle stratégie de refinancement sur 20 ans à taux fixe de 3,68 %. Cette solution permet de reprendre les deux prêts en cours, en refinançant le capital restant dû de 367 539.89 € (avec remise exceptionnelle des indemnités de remboursement anticipé) et en mettant en place un nouveau financement de 130 000 €.

L'amortissement constant trimestriel a été retenu car il permettra une économie de 23 402.39 € sur le coût total de l'emprunt.

Le taux de 3.68 %, utilisé pour cet emprunt, permettra une économie annuelle d'environ 44 000 € augmentant chaque année.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** unanimement cette proposition de renégociation de la Caisse d'Epargne.
- **PREND** bonne note qu'un nouveau financement de 130 000.00 € y est inclus.
- **AUTORISE** le Maire à signer le prêt de renégociation ainsi que tous les documents relatifs.

N° 101 – Demande de transfert de bail (Charles HANS)

Le Maire rappelle à l'Assemblée que M. Charles HANS souhaitait transférer le bail de 14,14 hectares au Blosen à son fils Mickaël.

Dans sa séance du 06 septembre 2013, le Conseil Municipal demandait, à Mickaël HANS, des documents justifiant de son activité agricole.

MM. Charles et Mickaël HANS ont apportés les justificatifs nécessaires à ce transfert de bail le 13 décembre 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le transfert des 14,14 hectares ;

DEMANDE que la Commission de la Forêt rédige un nouveau bail au nom de Mickaël HANS et par conséquent, annule le bail de M. Charles HANS.

Ce nouveau bail sera présenté au Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure.

.../...

N° 102 – Chauffage des appartements communaux

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération du 15 novembre 2013, il a reçu Mme Elodie NAEGELEN épouse BOIXIERES-DENIAU et son mari ainsi que Mme Martine NUCCELLI et son compagnon, chacune locataire d'un appartement communal afin d'apporter des précisions sur la décision du Conseil Municipal.

Les locataires estiment que la demande de provision mensuelle, établie sur la base des consommations réelles de 2012, n'est pas supportable financièrement et invoquent également plusieurs points concernant la mauvaise isolation de leur appartement.

Le Maire rend compte au Conseil de cette rencontre et soumet les doléances des locataires :

- installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs
- isolation des plafonds
- remplacement des joints des fenêtres

Le Conseil Municipal, ouï ces explications, et après en avoir débattu,

S'ENGAGE à effectuer ces modifications dans les meilleurs délais ;

REFUSE unanimement de modifier la provision mensuelle des charges chauffage

FIXE la provision mensuelle à 100 € pour les logements communaux des 29a et 29b ; cette provision sera corrigée par les consommations effectives relevées en 2014 et réajustée trimestriellement en plus ou en moins.

N° 103 – Avenant au bail de M. Olivier ROMINGER

Ce point le concernant, Olivier ROMINGER quitte la salle de séance.

Le Maire rappelle que la parcelle 1 section 14 va être déboisée afin de permettre l'utilisation de la surface par les animaux de M. Olivier ROMINGER. Cette nouvelle surface sera ajoutée au bail existant, par avenant rédigé par la Commission de la Forêt.

Cet avenant sera soumis pour approbation au Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure.

Olivier ROMINGER rejoint la salle de séance.

Divers et communications

- **Fête de Noël 2013 des Aînés**

La Fête de Noël s'est très bien passée. Les échos sont plus que satisfaisant. Le déjeuner était excellent, les vins ont été appréciés; la musique aimée. Mme Germaine KERN a apporté aux personnes absentes leur cadeau ; elles remercient chaleureusement la Commune pour ce présent.

- **Réception du Nouvel An**

Le Maire propose, comme chaque année, un déjeuner en commun, à l'Orée du Parc, après la réception du nouvel an.

- **Manège pour Cavaliers**

Le Maire donne lecture du courrier envoyé à l'Association des Cavaliers leur autorisant à créer un manège non couvert (carrière) sur le terrain de l'Eibel. En cas de cessation d'activité, le terrain devra être remis dans son état original. Le Conseil Municipal prend note de cette information.

- **Demande de Mme Alphonsine GARTNER**

Mme Alphonsine GARTNER souhaite que ses futurs anniversaires ne figurent plus dans la presse locale.

- **Courrier de la Direction Départementale des Territoires**

Le Maire informe le Conseil que la convention de subvention concernant l'amélioration Pastorale de M. Olivier ROMINGER a été signée. La Commune percevra 80 % de subventions. Il faudra inscrire environ 82 000 € au BP 2014. M. Olivier ROMINGER s'est engagé à faire des travaux d'amélioration pastorale pour compenser les 20 %.

- **Poteaux au bûcher**

Le Maire donne lecture des divers échanges avec l'Entreprise CLEMESY au sujet du démantèlement de l'installation électrique au bûcher.

.../...

- Travaux d'abattage et de débardage
L'ordre de service a été passé à l'Entreprise Clément BINDER pour les travaux d'abattage et de débardage de la parcelle 01.

- Cirk'ô Markstein
M. le Maire a reçu M. OGER du Festival Cirk'ô Markstein qui se déroulera du 16 juin au 4 juillet 2014 au Markstein. Il contacte l'ensemble des communes de la Vallée de la Thur pour un éventuel soutien financier. Il y aurait 10 places offertes (pour les élèves) par tranche de 150 € d'aide. Cette somme pourrait être inscrite au BP 2014.

- Dons du sang
Mme Germaine KERN propose de remettre des diplômes aux donateurs de sang de Mollau lors de la Cérémonie des Vœux, le 12 janvier 2014. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal
La date retenue pour le prochain conseil est le 24 janvier 2014.

- Prochain Secrétaire de Séance
Le prochain secrétaire de séance sera Francis RUEFF ;

Clôture de la séance à 22h45.